

Règlement concernant les mesures de sécurité à appliquer pour les tirs d'instruction et le lancement des grenades

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement concernant les mesures de sécurité à appliquer pour les tirs d'instruction et le lancement des grenades : Modificatif n° 7, approuvé le 2 Février 1957 sous le n° 1083 EMA/3/-ET : Modificatif n° 8, approuvé le 22 Mars 1957 sous le n° 107/EMA/3-ET : (TTA 207)

Adresse bibliographique : Paris : Ed. Berger-Levrault [1957]

Description matérielle : 1 vol. ([7] p.) : pl. ; 20 cm

Sujet(s) : TTA 207

Tir, Instruction, Mesures de sécurité

Sécurité, Tir, Instruction